

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Le premier octobre deux mille vingt-cinq à dix-heures trente,

La Société DLJ DÉVELOPPEMENT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512 161 837 RCS NANTES,

Représentée par son Président, Monsieur Didier LAURY,

Associée unique de la société FITNESS OCÉANE,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ordinaire ci-dessous :

- Démission de la gérante,
- Nomination du nouveau gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Interviennent également à l'acte :

- Madame Caroline LUMINEAU , gérante démissionnaire,
- Monsieur Etienne BUREAU, en vue de sa nomination.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique constate la démission, à compter du 1^{er} octobre 2025, du mandat de gérante de Madame Caroline LUMINEAU, et la dispense à toutes fins utiles de la réalisation de son préavis.

Madame Caroline LUMINEAU, intervenant aux présentes, déclare :

- donner quittance à la Société de toutes sommes ou indemnités qui pourraient lui être dues dans le cadre de l'exercice de mon mandat de gérante de la Société ou à quelque autre titre que ce soit ;
- qu'elle n'a aucune demande ni réclamation à formuler envers la Société et n'a aucune raison d'engager une action à l'encontre de la Société, à quelque titre que ce soit, en relation avec l'exercice ou la cessation de son mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer en remplacement, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Etienne, Marie, Joseph BUREAU

né le 17 mars 1974 au MANS (72), de nationalité française, demeurant La Taille de Beaudouan 44630 PLESSE,

Lequel, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

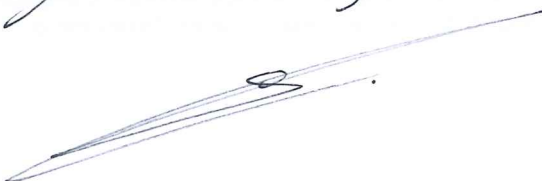
De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal, consigné au registre des décisions de l'associée unique.



Monsieur Didier LAURY
Pour la Société DLJ DÉVELOPPEMENT

Monsieur Etienne BUREAU
« bon pour acceptation des fonctions de gérant »

*Bon pour acceptation
des fonctions de gérant.*



Madame Caroline LUMINEAU

